

Un départ à l'Association genevoise de Coin de terre

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **36 (1964)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un départ à l'Association genevoise du Coin de terre

59

Atteint par la maladie depuis deux ans déjà, M. André Jaquet, administrateur délégué de l'Association genevoise du Coin de terre a démissionné de ses fonctions pour prendre une retraite bien méritée.

On ne peut pas parler du Coin de terre sans mentionner celui qui en fut le créateur. Animé d'une volonté à toute épreuve, convaincu de la possibilité de stabiliser les jardins familiaux et de donner un « coin de terre » aux ménages de condition modeste, il a su trouver les appuis nécessaires auprès des autorités et de la population pour réaliser le but qu'il s'était fixé.

Cette association compte aujourd'hui 11 groupements, comportant 550 membres dont 317 propriétaires d'une petite parcelle sur laquelle ils ont pu construire une maison familiale. Le onzième groupement, celui d'Aïre-Grandchamp, a fait l'objet d'une manifestation l'automne dernier à l'occasion de son inauguration.

C'est le 30 mai 1932, que l'assemblée des délégués de la Fédération cantonale des jardins familiaux nomma un Comité provisoire, sous la présidence de M. André Jaquet, pour mettre sur pied cette Association du Coin de terre. Parmi les personnalités qui l'ont soutenu, M. Jaquet aime à citer les noms de M. Isaac Anken, alors chef du Service cantonal de l'agriculture, et celui de M. le D^r V. de Senarclens, alors président de la Société d'utilité publique.

M. Jaquet a présidé l'association jusqu'en 1938, puis a pris les fonctions d'administrateur-délégué, poste qu'il quitte à regret.

Travailleur infatigable, il aménagea groupement après groupement, surmontant toutes les difficultés. Il avait la foi en son œuvre. Elle fut sa vie.

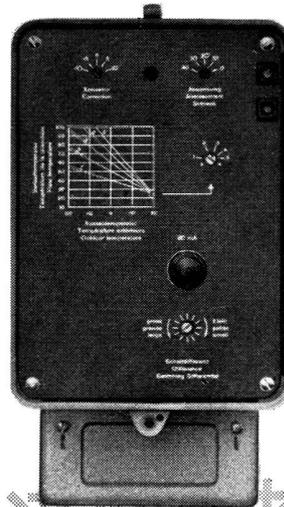
L'Association genevoise du Coin de terre doit beaucoup à M. Jaquet. C'est grâce à son travail et à son dévouement désintéressé qu'elle est aujourd'hui prospère et saine au point de vue financier. Il a le droit d'en être fier.

Mentionnons encore qu'il a travaillé à la création de l'Association vaudoise du Coin de terre et à la formation de groupements isolés dans d'autres cantons romands. Un souvenir lui a été remis lors de la dernière assemblée générale de l'association et des vœux unanimes lui ont été adressés de la part de tous ceux auxquels il a procuré un jardin familial qu'ils peuvent cultiver en toute quiétude, pour qu'il puisse jouir encore longtemps, avec son épouse, d'une retraite bien méritée.

De son côté, la Fédération cantonale des jardins familiaux, par l'intermédiaire de son délégué, M. Augsburger, a relevé tout ce que M. Jaquet a fait pour la cause des jardins familiaux, et lui a adressé ses vœux de santé et de joie.

Equitherm[®]

Equipements de réglage automatique des installations de chauffage



Le régulateur de chauffage «Equitherm-Junior», équipé d'un amplificateur à transistor, convient surtout aux installations de chauffage à radiateurs de faible ou moyenne puissance

Il est livrable en deux exécutions:

Type ERTO 1

Régulateur à deux positions pour la commande du brûleur à mazout

Type ERTJ 1

Régulateur progressif pour les installations de chauffage équipées d'une vanne mélangeuse à mouvement lent

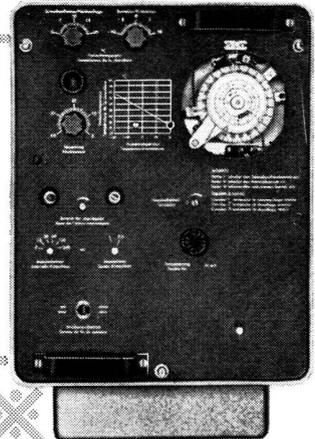
catalogue D2a

La clarté du diagramme de réglage permet d'adapter très facilement chaque équipement «Equitherm» au programme de chauffage désiré

Nos régulateurs de chauffage permettent de maintenir une température ambiante constante et de réduire les frais de combustible de 15-20 %

Horloge à contact et sélecteur sont encastés dans le coffret de réglage électronique «Equitherm» L'équipement de réglage à deux positions ou à tout ou rien convient à toutes les installations de chauffage, à radiateurs, à rayonnement ou chauffage à distance

catalogue D2a



SAUTER

Fr. Sauter S.A., Bâle 16

Fabrique d'appareils électriques

Téléphone 061/32 44 55, Telex 62 260

Genève
Lausanne
Zurich
Berne
Saint-Gall
Lugano

Téléphone (022) 24 42 43
Téléphone (021) 24 30 33
Téléphone (051) 24 16 98
Téléphone (031) 3 31 55
Téléphone (071) 22 74 94
Téléphone (091) 3 47 87